Corse : l'accès à la propriété bientôt limité ?

08/08/2013 à 9h40

Paul Giacobbi, président du conseil exécutif, voudrait instaurer une obligation de cinq ans de séjour dans l'île.

Dans un entretien accordé mercredi au quotidien local Corse-Matin , Paul Giacobbi, président du conseil exécutif de Corse (organe exécutif de la Collectivité territoriale de Corse), s'élève contre la spéculation foncière. «Si on peut acheter un terrain en Corse aussi aisément qu'une tablette de chocolat sur le rayon d'un supermarché, on court à la catastrophe», assène l'ancien président du conseil général de Haute-Corse. Avant d'avancer sa solution : **«Il faut donc limiter l'accès à la propriété foncière pour les non-résidents.»**

> *Privilégier l'accès à la propriété aux insulaires.*

Pour l'un des hommes forts de l'île, il serait donc impératif de créer une sorte de statut dérogatoire afin de **privilégier l'accès à la propriété aux insulaires.** «Je sais que ça pose un problème de droit européen, concède-t-il, mais les trois années de travail consacrées à l'élaboration du Padduc (plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, NDLR) confirment le caractère indispensable d'une telle mesure. **On pourrait fixer pourquoi pas le délai à cinq ans de résidence ou se fonder sur l'attachement familial à la Corse afin de ne pas pénaliser les Corses de l'extérieur.»**

La suite sur LeFigaro.fr